



Jeudi 6 juin 2024 à 19h
à l'Espace Landowski
28 avenue André Morizet
Boulogne-Billancourt.

Suivez-nous sur nos réseaux





DOSSIER DE PRESSE

Le jury du Prix Média Enfance Majuscule s'est réuni le 27 avril 2024 pour délibérer. Les documents proposés étaient de grande qualité, à la hauteur des attentes de ce prix si exigeant en matière de protection de l'enfance.

Grâce aux images, ces programmes dénoncent les déni de droits dont sont victimes un grand nombre d'enfants, et soulignent les combats à mener pour les années à venir.

Suivez-nous sur nos réseaux



Contact

06 38 10 54 23

contact@enfance-majuscule.fr

Récompenser les émissions diffusées sur les chaînes françaises tout au long de l'année, relève de la prévention et s'inscrit directement dans les objectifs majeurs de l'association Enfance Majuscule.

- Plus large sera le public ayant accès à la force des images concernant l'enfant et ses droits, plus nous verrons des changements s'opérer.
- Ces récompenses sont une reconnaissance, qui donne aux producteurs les moyens de traiter à nouveau des sujets sensibles pour lesquels les chaînes ont peu de cases horaires disponibles.

Décerné par des professionnels du terrain psychosocial et des spécialistes des médias, ce Prix nous concerne tous.

Le Prix Enfance Majuscule

Un outil de prévention



Ce Prix se divise en cinq catégories

- Jeunesse
 - Fiction
 - Documentaire tourné en France
 - Documentaire tourné à l'étranger
 - Prix Simone Chalon de la personnalité remarquable
- Il est destiné à valoriser des émissions de télévision qui, par leur qualité et leur contenu, ont cherché à améliorer l'information et la sensibilisation du public dans les domaines suivants :
- l'enfance en danger
 - les droits de l'enfant
 - la protection de l'enfance
 - la prévention en matière de violence, de maltraitance
 - la résilience des enfants

Le Prix

Il correspond à un programme qui est généralement choisi à l'unanimité du jury pour l'originalité du sujet traité, la qualité de son contenu et de sa réalisation, l'éclairage qu'il propose sur un droit bafoué de l'enfant.

La mention

Le programme proposé est, soit innovant, soit très efficace dans son approche ou dans sa réalisation, et permet de mettre en lumière une problématique de protection de l'enfance.

Prix Simone Chalon de la personnalité remarquable

Simone Chalon, Présidente d'Enfance Majuscule pendant plus de 40 ans, chevalier de la légion d'honneur, a lutté toute sa vie contre les violences faites aux enfants. Nous avons fait le choix de lui dédier un prix, car nous sommes convaincus que le combat d'une personnalité remarquable pour son action en faveur des droits de l'enfant, doit être mis en lumière d'une manière spécifique.

« Un enfant c'est le dernier poète
d'un monde qui s'entête à vouloir devenir
grand et ça demande si les nuages ont des
ailes et ça s'inquiète d'une neige tombée
et ça croit que nous sommes fidèles et ça
se doute qu'il n'y a plus de fées. »

Jacques Brel

Enfance Majuscule **vous invite** **au Prix Media**



La présidente **Patricia Chalon**

Psychologue-psychothérapeute,
Présidente d'Enfance Majuscule.



Notre parrain **Michel Cymes**

Médecin spécialiste,
il anime de nombreuses
émissions télévisuelles.
Depuis 20 ans, il est parrain
d'Enfance Majuscule.



Le parrain du prix **Bernard Golse**

Pédopsychiatre, Professeur des
universités-praticien hospitalier
émérite de psychiatrie de
l'enfant et de l'adolescent à
l'université Paris Descartes,
Psychanalyste et essayiste.

Les jurés



Danièle IKIDBACHIAN
Présidente du jury
Assistante sociale –
Secrétaire générale
d'Enfance Majuscule



Muriel ACHERY
Productrice artistique
et scénariste



Christine ASCOLI-BOUIN
Psychologue clinicienne



Patricia CHALON
Psychologue-psychothérapeute
Présidente d'Enfance Majuscule



Philippe LAMAISON
Artiste plasticien



Patrice ROMEDENNE
Journaliste



Jean-Pierre ROSENCZVEIG
Magistrat honoraire



Nicole TRICART
Inspectrice générale
honoraire de la Police
nationale



Julie CROUZILLAC
Présidente de l'association
ADN Kids!



Ariane ORY-SAAL
Avocate
Présidente de la Commission
des Avocats d'Enfants des
Hauts-de-Seine



Claire BRISSET
Journaliste
Ancienne porte-parole de l'UNICEF
Ancienne Défenseuse des Enfants
Inspectrice générale honoraire
de l'Education nationale



Christophe PHILIPPE
Pédiatre et pédopsychiatre

Vous dites : c'est fatiguant de fréquenter les enfants. Vous avez raison. Vous ajoutez : parce qu'il faut se baisser, s'incliner, se courber, se faire tout petit. Là, vous avez tort, ce n'est pas cela qui fatigue le plus, c'est le fait d'être obligé de s'élever, de se mettre sur la pointe des pieds jusqu'à la hauteur de leurs sentiments, pour ne pas les blesser.

Janusz Korczak

Les nommés

Catégorie jeunesse

MIRACULOUS

TF1
Thomas Astruc, Mélanie Duval,
Frédéric/que Engel Lenoir,
Sébastien Thibaudeau, Wilfried
Pain, Jun Violet, Cyril Adam,
Nicolas Hess
Produit par ZAG / Mediawan Kids
& Family

T'ES AU TOP

Okoo (France Télévisions)
Théo Curin, Alicia Cohen-Freoua,
Lénaïg Steffens
Produit par Little Big Medias,
avec la participation de France
Télévisions

VIDE TON SAC

Canal+ Kids
Nora Tirane Fraisse, Chloé Garrel
Produit par Au tableau
Productions

Catégorie fiction

ET DOUCEMENT, RALLUMER LES ÉTOILES

France 2
Lorène Delannoy, Perrine
Fontaine, Thierry Petit
Produit par Escazal Film,
avec la participation de France
Télévisions

LE COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

TF1
Aude Marcle, Stéphanie Murat
Produit par Make It Happen
Studio, Shoot Again Productions

RESPIRE

M6
Caroline Franc, Elise Ayrault,
Jérôme Cornuau
Produit par Wagram Productions
& StudioFact Stories

« Dans tes histoires,
Dans tes délires,
Dans la fanfare de tes fous-rires
La vie est là, la vie est là
Dans notre armoire à souvenirs
Dans l'espoir de te voir vieillir
La vie est là, la vie est là »

Aldebert « La vie c'est quoi ? »

Catégorie documentaire tourné en France

ENTRE MINEURS AUSSI

France 3
Delphine Prunault,
Anne-Claire Dolivet
Produit par Une prod à soi, avec la
participation de France Télévisions

ENVOYÉ SPÉCIAL FAMILLES D'ACCUEIL, FAMILLES HEUREUSES

France 2
Alice Gauvin
Produit par France Télévisions

ENQUÊTE EXCLUSIVE FOOT ET VIOLENCES SEXUELLES : LA BOMBE À RETARDEMENT

M6
Caroline Nogueras, Fabien Touati
Produit par C. Productions

L'AFFAIRE D'OUTREAU

France 2
Olivier Ayache-Vidal, Agnès Pizzini
Produit par Point du jour-Les
films du Balibari, Tarantula avec la
participation de France Télévisions

LES PREMIERS 1 000 JOURS

France 5
Claire Lajeunie, Gilles de Maistre
Produit par L2 Films, Mai-Juin
Productions avec la participation de
France Télévisions

LOST IN TRANSITION

Teva
Anne Palmowski
Produit par Yemaya Productions

« NE LE DIS À PERSONNE », LEUR COMBAT CONTRE L'INCESTE

TF1
Clémence Badault
Produit par Elephant & Cie

ENVOYÉ SPÉCIAL PAPA A TUÉ MAMAN

France 2
Alice Gauvin
Produit par France Télévisions

UN SILENCE SI BRUYANT

M6
Emmanuelle Béart
et Anastasia Mikova
Produit par Haut et Court Doc Arte
France
Olivier Lemaire
Produit par la Compagnie
des Phares et Balises

Catégorie documentaire tourné à l'étranger

LE MONDE EN FACE DAECH, LES ENFANTS FANTÔMES

France 5
Hélène Lam trong
Produit par Cinétévé,
avec la participation
de France Télévisions

ÉCLATS D'ENFANCE

ARTE
Simon Lereng Wilmont
Produit par Final Cut for Real

25 NUANCES DE DOC LES ENFANTS DE LAS BRISAS

France 2
Mariela Maldonado
Produit par Invento Films,
Mosaic Films, Point du jour –
Les films du Balibari, avec la
participation de France Télévisions

Les Lauréats

Catégorie Jeunesse



Mention

T'es au top

Auteur-e-s/Réalisateur-trice-s :
N/A

Production : Little Big Medias,
avec la participation de France
Télévisions

Diffusion : Okoo (France
Télévisions)

Le jury a retenu l'originalité
du concept de l'émission
destiné à des enfants de
8-10 ans. Rencontrant des

situations personnelles
liées à leur différence
ou à un certain contexte
familial, l'intervention
de psychologues leur
offre un nouvel éclairage.
Ce programme jeunesse
bien construit permet à des
enfants d'échanger avec un
animateur très bienveillant,
Théo Curin, nageur
multimédaillé handisport,
qui dégage une énergie et
une empathie adaptées à
leur âge.

Catégorie Fiction



Le colosse aux pieds d'argile

Auteur-e-s : Aude Marcle
(Fiction librement adaptée de l'ouvrage
de Sébastien Boueilh et Thierry Vildary
« Le colosse aux pieds d'argile »)
Réalisatrice : Stéphanie Murat
Production : Make It Happen Studio,
Shoot Again Productions
Diffusion : TF1

Cette fiction relate le parcours
psychique et affectif de Sébastien
Boueilh, ancien rugbyman,
en abordant la question du trauma
des agressions sexuelles et de
leurs conséquences délétères sur
les individus. Ce téléfilm met



en lumière les mécanismes du déni
et déconstruit un certain nombre
d'archétypes dans le milieu du sport.
L'engagement associatif et le travail
de prévention effectué par Sébastien
Boueilh avaient déjà été remarqués

par Enfance Majuscule, qui salue
à nouveau à travers cette réalisation,
diffusée à une heure de grande
écoute, l'efficacité de l'exposé
de la situation.

Catégorie Documentaire tourné en France



Prix 

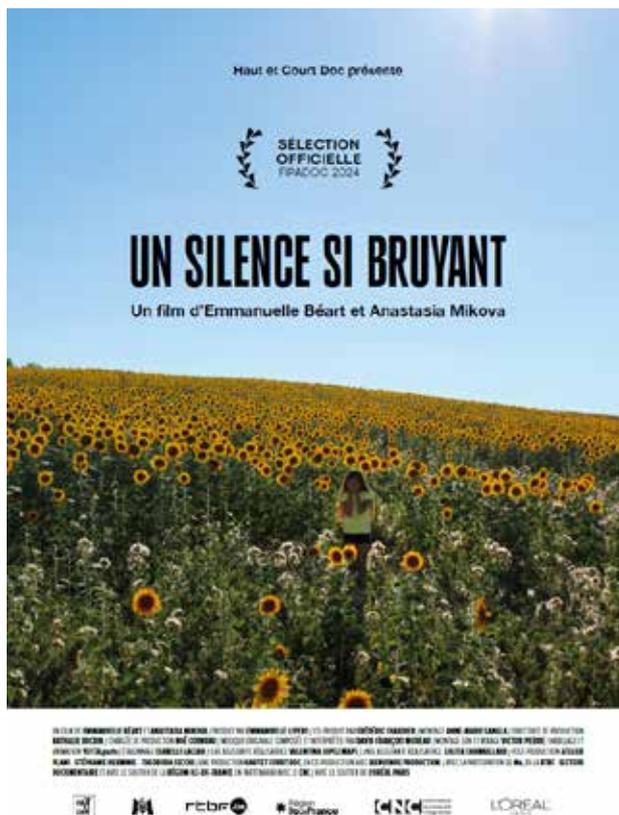
« Ne le dis à personne », leur combat contre l'inceste

Auteure : Clémence Badault
Réalisatrice : Clémence Badault
Production : Elephant & Cie
Diffusion : TF1

Tourné sur 4 ans, ce documentaire retrace de manière exemplaire un fait de justice : le parcours de Zoé, petite fille qui porte plainte pour inceste contre son père. Parfaitement construit et incitant à la réflexion, ce travail se voit décerner un prix à l'unanimité,

pour la façon dont il rend puissamment compte de la réalité policière et judiciaire vécue par les victimes d'inceste.. Très percutant, il s'agit d'un programme nécessaire et d'une grande efficacité dans la lutte contre la pédocriminalité et la protection des enfants abusés.

Les Lauréats Catégorie Documentaire tourné en France



Mention ex aequo Un silence si bruyant



Auteures : Emmanuelle Béart
et Anastasia Mikova
Réalisatrices : Emmanuelle Béart
et Anastasia Mikova
Production : Haut et Court Doc
Diffusion : M6

Ce documentaire fait état de plusieurs situations d'inceste, dont la description des symptômes et des traumatismes est exposée de manière très explicite. Les deux réalisatrices, partagent avec les interviewés une émotion maîtrisée. L'authenticité des échanges est palpable et le jury a été très touché par la force et la qualité du propos, faisant œuvre de clarification et de prévention.



Mention ex aequo

ENQUÊTE EXCLUSIVE Foot et violences sexuelles : la bombe à retardement

Auteur-e-s : Caroline Nogueras
et Fabien Touati
Réalisateur-trice-s : Caroline
Nogueras et Fabien Touati
Production : C. Productions
Diffusion : M6



Pendant plus d'un an, des reporters ont enquêté au cœur d'un système régi par une omerta que la justice ne semble pas vouloir prendre à bras le corps : entraîneurs non inquiétés malgré des accusations à leur rencontre

pour viol, pédocriminels récidivistes autorisés à exercer au contact de nombreux enfants, dont 1 sur 7 serait victime. Ce documentaire est perturbant par tous les dysfonctionnements institutionnels qu'il met

en lumière, et insiste graduellement sur la gravité de ces faits, qui peuvent conduire des familles à se substituer aux procédures légales.

Les Lauréats Catégorie Documentaire tourné à l'étranger



Mention ex aequo Éclats d'enfance

Auteur : Simon Lereng Wilmont
Réalisateur : Simon Lereng Wilmont
Production : Final Cut for Real
Diffusion : ARTE

À hauteur d'enfant, ce documentaire témoigne du destin de mineurs, placés temporairement dans un

foyer après avoir été retirés à la garde de leur famille en Ukraine. L'incurie des uns, le manque de moyens des autres, la fragilité malgré une hypermaturité de ces enfants sont bouleversants. Suivis dans leur quotidien et dans leurs jeux, les diverses tranches de vies de ces enfants sont restituées avec une rare poésie, tant sur le ton que sur l'image, en dépit de ce sujet douloureux. Nous ne pouvons que constater l'impuissance, les défaillances et l'injustice infligées aux enfants, quel que soit leur pays.



Mention ex aequo

25 NUANCES DE DOC Les enfants de Las Brisas

Auteure : Mariela Maldonado
Réalisatrice : Mariela Maldonado

Production : Invento Films, Mosaic Films, Point du jour – Les films du Balibari, avec la participation de France Télévisions
Diffusion : France 2

Ce documentaire fait état des parcours de 3 jeunes, engagés dans le programme d'éducation musicale, « El Sistema », fondé dans les années 70 au Venezuela.



Malgré l'immense potentiel généré par la pratique assidue de la musique de ces jeunes issus de milieux défavorisés, le constat de l'effondrement

du gouvernement de leur pays remet gravement en question l'avenir qu'ils avaient imaginé à leur portée. Le jury a apprécié la diversité des personnalités,

la restitution du contexte géopolitique et la force de la démonstration d'un travail qui s'est déroulé sur 10 ans.

Historique

Tant que notre société ne saura pas donner à l'enfant toute la place qu'il mérite, l'action constante d'Enfance Majuscule sera justifiée.

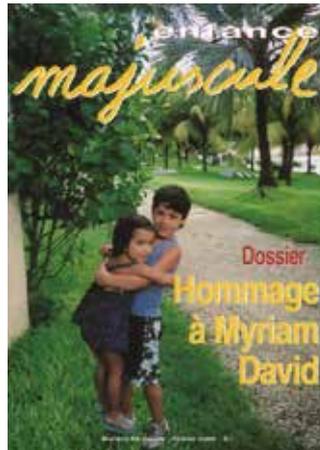
En tant qu'association, elle a trouvé racine dans le combat qu'a mené en 1936 Alexis Danan, journaliste, d'abord en repérant le lien de cause à effet entre les « colonies pénitentiaires » pour enfants et les condamnations au bagne de Cayenne, maisons de correction de sinistre mémoire. Il en a rapidement appelé à une protection de l'enfance sous la



protection du public et a mené des actions où les citoyens dans leur ensemble auraient à cœur de protéger également « l'enfance malheureuse », selon le slogan d'alors, créé par les comités Alexis Danan : « l'enfant qui souffre n'a pas le temps d'attendre ».

De cet héritage est née l'Association Enfance Majuscule, qui depuis 1956 s'engage en tant que relais entre toute personne confrontée à une situation de maltraitance et les autorités chargées de protéger les enfants. Comment réconcilier avec la vie des enfants, des adolescents ou des adultes dont l'histoire est liée à la maltraitance et sur lesquels

l'impact traumatique laisse une empreinte durable ?



Depuis de nombreuses années, Enfance Majuscule a participé à tous les débats et toutes les actions en faveur de l'enfance. L'association est à l'écoute des enfants et des adultes en souffrance, confrontés de près ou de loin à la maltraitance et de toute personne vivant des situations à risques, dans un contexte familial ou extrafamilial difficile. L'anonymat de ceux qui le demandent est toujours respecté.



SIMONE CHALON

Une belle personne

Numéro 121 - Novembre - Décembre 2011 - 8 €

Composée de bénévoles d'horizons les plus divers, l'association étend ses actions en lien avec les organismes publics ou privés dédiés à la protection de l'enfance. Nous ne pouvons que constater la récurrence, la chronicité, la souffrance de cette enfance malheureuse, en dépit de dispositifs publics créés, sans affronter de façon cohérente les conséquences des actions qu'elles soient humaines, sociales ou politiques.



Nous pensons à la loi ratée sur le non-consentement des mineurs à une relation avec un adulte, nous pensons aux mineurs isolés étrangers pour lesquels les chausse-trappes administratives sont autant d'atteintes à leur histoire, leur dignité, leur équilibre, nous pensons aux violences institutionnelles inqualifiables, aux enfants handicapés écartés de la scolarité ordinaire...

LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

TEXTE ADAPTÉ AUX ENFANTS DÈS 10 ANS

La Convention a été adoptée par les Nations Unies (ONU) le 20 novembre 1989 pour protéger les droits des enfants dans le monde et améliorer leurs conditions de vie.

Article 1 – La définition de l'enfant

La Convention concerne tous les enfants. Si tu as moins de 18 ans tu es un enfant et tu es donc protégé par cette Convention.

Article 2 – Le droit à la non-discrimination

Cette convention doit être appliquée à tous les enfants sans aucune discrimination :

- Tu as le droit au respect de tes différences, que tu sois une fille ou un garçon, et quel que soit ton état de santé, ton origine ethnique ou sociale, ta langue, ta religion, tes opinions et ta nationalité.

- Tu as le droit à l'égalité, c'est-à-dire que les pays doivent respecter et protéger tes droits au même titre que tous les autres enfants.

Article 3 – Le droit au bien-être

1. Pour toutes les décisions qui te concernent, ton intérêt doit être pris en compte.

2. Les pays doivent te protéger et assurer ton bien-être si tes parents ne peuvent pas le faire pour toi.

3. Les pays doivent veiller à ce que toutes les institutions chargées de ton bien-être (école, police...) t'aident et te protègent efficacement.

Article 4 – Le droit d'exercer tes droits

Les pays doivent mettre en place toutes les mesures nécessaires pour te permettre d'exercer tous les droits qui te sont reconnus par cette Convention.

Article 5 – Le droit d'être guidé par tes parents

Les pays doivent respecter le droit et le devoir de tes parents de te guider et de te conseiller dans l'exercice de tes droits et le développement de tes capacités.

Article 6 – Le droit à la vie et au développement

1. Comme tous les enfants, tu as le droit à la vie et de ne pas être tué.

2. Les pays doivent veiller à ta survie et à ton bon développement en t'apportant tout ce dont tu as besoin pour ton développement.

Article 7 – Le droit à un nom et à une nationalité

1. Dès ta naissance, tu as le droit d'avoir un nom, un prénom et une nationalité. Avoir une nationalité te permet d'être accueilli et protégé par un pays. Tu as aussi le droit de connaître tes parents et de vivre avec eux.

2. Si tu n'as pas de nationalité, les pays doivent quand même respecter ton droit d'avoir un nom, un prénom et de vivre avec tes parents.

Article 8 : Le droit à la protection de ton identité

1. Les pays doivent protéger ton identité. Ils doivent t'aider à ne pas perdre ton nom, ton prénom, ta nationalité et tes relations avec tes parents.

2. Si tu es privé de ton identité, les pays doivent te protéger et t'aider à la récupérer aussi vite que possible.

Article 9 – Le droit de vivre avec tes parents

1. Tu as le droit de vivre avec tes parents, sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être (si tu es victime de maltraitance, de négligence, etc.)

2. Si tes parents se séparent, tu as le droit de donner ton avis pour les décisions te concernant lors de leur séparation.

3. Si tu es séparé de tes parents, tu as le droit de les voir régulièrement, sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être.

4. Tu as le droit de savoir où sont tes parents, (s'ils sont en prison, par exemple), sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être.

« Les pays doivent veiller à ce que ton opinion soit prise en compte pour toutes les décisions importantes te concernant »

Article 10 – Le droit de retrouver ta famille

1. Si tu es dans un autre pays que tes parents, tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit.

2. Si tu habites dans un autre pays que tes parents, tu as le droit de les rejoindre.

Article 11 – La protection contre ton enlèvement et ton déplacement vers un autre pays

1. Les pays doivent te protéger contre les risques d'enlèvement et de déplacement vers un autre pays.

2. En cas d'enlèvement, pour assurer ton retour auprès de tes parents, les pays doivent coopérer et travailler ensemble.

Article 12 : Le droit à la liberté d'opinion

1. Dès que tu es en âge d'avoir ta propre opinion, tu as le droit de donner ton avis sur toutes les décisions qui te concernent. Les adultes ont le devoir de prendre en compte ton opinion.

2. Les pays doivent veiller à ce que ton opinion soit prise en compte pour toutes les décisions importantes te concernant (décision devant le juge...).

Article 13 – Le droit à la liberté d'expression

1. Tu as le droit d'exprimer librement ton opinion. Tu as aussi le droit de rechercher et de recevoir des informations et de les retransmettre.

2. Ta liberté d'expression a certaines limites :

a. Tu dois respecter les droits et la réputation des autres ;

b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 14 – Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

1. Tu as droit à la liberté de pensée et de conscience, et tu peux pratiquer une religion.

2. Tes parents ont le droit et le devoir de te guider dans l'exercice de ce droit, en fonction de ton âge et de tes capacités.

3. Ta liberté de pratiquer une religion et d'exprimer tes convictions (ce que tu penses) a des limites :

a. Tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;

b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 15 – Le droit à la liberté d’association

1. Tu as le droit de créer des groupes avec d’autres enfants ou des adultes et de participer à des réunions sur des sujets ou des activités qui t’intéressent.
2. Ta liberté de réunion a des limites :
 - a. Tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;
 - b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 16 – Le droit à la protection de ta vie privée

1. Personne n’a le droit d’intervenir, sans raison légale, dans ta vie privée, c’est-à-dire ta vie avec tes parents et ton intimité. Ta maison, ton courrier ainsi que ton honneur et ta réputation font partie de ta vie privée et sont également protégés.
2. Les pays doivent créer des lois qui protégeront tous ces aspects de ta vie privée.

« [...] Ta maison, ton courrier ainsi que ton honneur et ta réputation font partie de ta vie privée et sont également protégés. »

Article 17 – Le droit à l’information

- Tu as le droit de recevoir des informations (média) diversifiées et justes :
- a. Les pays doivent veiller à ce que les médias (radios, télévisions, journaux...) transmettent aux enfants des informations utiles ;

b. Ils doivent favoriser le développement des connaissances et la compréhension des autres cultures ;

c. Ils doivent encourager la production de livres pour les enfants ;

d. Ils doivent encourager les médias à prendre en compte la culture et la langue des enfants venant de groupes minoritaires ;

e. Les pays doivent te protéger contre les informations qui pourraient être contraires à ton intérêt et ton bien-être.

Article 18 – La responsabilité de tes parents

1. Tes parents ont la responsabilité de t’élever et de veiller à ton bon développement.
2. Les pays doivent aider tes parents dans cette mission en créant des institutions et des services chargés de veiller à ton intérêt et ton bien-être.
3. Si tes deux parents travaillent, les pays doivent les aider à assurer cette responsabilité.

Article 19 – Le droit d’être protégé contre les mauvais traitements

1. Les pays doivent te protéger contre toutes les formes de mauvais traitements, que tu sois sous la garde de tes parents ou de toute autre personne. Tu as le droit d’être protégé contre la violence, l’abandon, la négligence, l’exploitation et la violence sexuelle.
2. Les pays doivent veiller à ce que tu ne souffres jamais de mauvais traitements. Mais si ça devait t’arriver, les pays devront prendre soin de toi.

Article 20 – Le droit à une protection même si tu n’as pas de famille

1. Si tu n’as plus de famille, ton pays doit te protéger et veiller sur toi.

« Si tu es contraint de quitter ton pays, tu as le droit d’être considéré comme réfugié. [...] »

2. Il t’apportera une protection de remplacement pour que tu ne sois pas seul.
3. Cette protection devra tenir compte de ton passé et de ta culture.

Article 21 – Le droit à l’adoption

Ton adoption ne sera autorisée que si elle favorise ton bien-être.

- a. Elle doit être acceptée et autorisée par les personnes qui veillent sur toi.
- b. Tu peux être adopté dans un autre pays que le tien, si c’est la meilleure solution pour toi.
- c. Si tu es adopté dans un autre pays, tu devras avoir les mêmes droits que si tu avais été adopté dans ton pays d’origine.
- d. Ton adoption ne devra pas être une occasion de faire gagner de l’argent aux personnes qui t’adoptent.
- e. Les pays travailleront ensemble pour que ton adoption soit encadrée par des institutions compétentes et responsables.

Article 22 – Les droits de l’enfant réfugié

1. Si tu es contraint de quitter ton pays, tu as le droit d’être considéré comme réfugié. Tu seras protégé par le droit international (des lois communes à tous les pays), et par cette Convention, que tu sois seul, avec tes parents ou d’autres adultes.

2. Les pays et les organisations internationales devront t’aider et veiller sur toi. Ils devront t’aider à retrouver tes parents et ta famille. Si ta famille n’est pas retrouvée, tu auras une protection de remplacement pour que tu ne sois pas seul.

Article 23 – Les droits de l’enfant handicapé

1. Si tu es handicapé, tu as le droit de mener la meilleure vie possible. Tu as le droit au respect de ta personne et de ta dignité. Tu as le droit à être traité de la même manière que les autres enfants, pour devenir le plus autonome possible et participer à la vie de ta communauté.
2. Les pays doivent reconnaître le droit des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et essentiels à leur bien-être.
3. Les pays doivent donc apporter une aide supplémentaire à tes parents. Cette aide sera, si nécessaire, gratuite afin de t’assurer le droit à l’éducation, à la formation, à la santé, à la rééducation, à l’emploi, aux loisirs, à l’intégration sociale, ainsi qu’à l’épanouissement personnel.
4. Les pays travailleront ensemble et échangeront toutes les informations utiles pour aider les enfants handicapés. Les pays en développement seront plus particulièrement aidés.

REMERCIEMENTS

.....

Nous espérons pouvoir retrouver l'année prochaine nos partenaires bienfaiteurs au cours d'une soirée à l'espace Landowski, comme nous en avons l'habitude depuis de nombreuses années :

Les bénévoles

L'équipe des bénévoles d'Enfance Majuscule, les membres du jury ainsi que notre chargée de mission, Eva Carrion, travaillent toute l'année pour faire de ce prix un bel événement. Qu'ils soient tous remerciés chaleureusement !

Conception graphique :
pour envoi prix
médiaCollectif Au fond à
gauche
(Lanneau - Charzat)

La Mairie de Boulogne- Billancourt

Elle est l'appui historique de l'association et supporte avec bienveillance chacune de ses manifestations. Grâce à une subvention, des locaux et surtout une formidable équipe mise à sa disposition, Enfance Majuscule trouve à Boulogne un point d'ancrage central qui lui permet de rayonner dans toute l'Île de France. C'est le soutien logistique de la Mairie qui a permis au premier prix média, de se tenir à l'espace Landowski en 2013.

Kisskissbankbank

L'équipe de cette plateforme de crowdfunding s'est largement impliquée en faveur des actions d'Enfance Majuscule.

Majuscule

Appartenant à la société Alkor, la marque Majuscule permet à Enfance Majuscule de bénéficier d'un soutien matériel et/ou financier, dans le cadre de l'organisation de ses événements et de la promotion de ses diverses actions de sensibilisation et d'information, tel que le Prix Média.

Air productions

Grâce au talent et à la générosité des Maestros et de Air productions («N'oubliez pas les paroles », France 2) Enfance Majuscule est soutenue dans tous ses projets.

Agence MCD promotion

Spécialisée dans la production et organisation d'événements culturels et caritatifs depuis 40 ans, l'agence MCD est également un soutien majeur d'Enfance Majuscule depuis de très nombreuses années.

Renaissance Paris Nobel Tour Eiffel

Au cœur du 16^e arrondissement, le Renaissance Paris Nobel est un partenaire précieux. Depuis 2021, il accueille au sein de son somptueux établissement le Jury du Prix Média Enfance Majuscule, dans le cadre de ses délibérations.

Angelina

C'est avec une immense générosité que Christophe Appert, chef pâtissier exécutif de la Maison Angelina, met ses talents culinaires au service de la protection de l'enfance, lors de la soirée du Prix Média Enfance Majuscule. Nous lui en sommes très reconnaissants.

L'ASSOCIATION ENFANCE MAJUSCULE

Une association, relais entre personnes confrontées à la maltraitance et autorités chargées de protéger les enfants. Elle est impliquée dans des actions d'information ou de prévention et présente en justice aux côtés des victimes.

Un site : www.enfance-majuscule.fr

Un site internet, qui permet d'être au plus près de l'actualité, mais aussi de développer des dossiers de fond, de restituer les avancées en matière de protection de l'enfance et de faire part de toutes les actions d'Enfance Majuscule.

CONTACTEZ-NOUS :

2, rue des Longs Près

92 100 Boulogne-Billancourt

06 38 10 54 23

contact@enfance-majuscule.fr

Soutenez-nous, faites un don par chèque à Enfance Majuscule

Enfance Majuscule - 2, rue des Longs Près - 92 100 Boulogne-Billancourt

Nom :

Adresse :

Mail :

Par virement via HelloAsso

